



La protection des renseignements personnels et les cyberattaques

Tour d'horizon des principes législatifs

fncc

Fédération nationale
des communications
et de la culture



CSN

Plan de présentation

1. La modification à la LPRPSP;
2. Impacts sur les obligations relatives aux syndicats;
3. Les écueils possibles;
4. Suite du dossier.



Plan de présentation

1. La modification à la LPRPSP;
2. Impacts sur les obligations relatives aux syndicats;
3. Les écueils possibles;
4. Suite du dossier.



Plan de présentation

1. La modification à la LPRPSP;
2. Impacts sur les obligations relatives aux syndicats;
3. Les écueils possibles;
4. Suite du dossier.



Plan de présentation

1. La modification à la LPRPSP;
2. Impacts sur les obligations relatives aux syndicats;
3. Les écueils possibles;
4. Suite du dossier.



Plan de présentation

1. La modification à la LPRPSP;
2. Impacts sur les obligations relatives aux syndicats;
3. Les écueils possibles;
4. Suite du dossier.



Qu'est-ce qu'un renseignement personnel

- La Loi définit un renseignement personnel comme étant :
 - « 2. Est un renseignement personnel, tout renseignement qui concerne une personne physique et permet, directement ou indirectement, de l'identifier.
[...]
 - Selon l'article 57 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels, sont considérés comme des renseignements personnels à caractère public :*
 - le nom d'une personne;*
 - le titre d'emploi;*
 - et les coordonnées du lieu de travail (adresse et numéro de téléphone).*
 - Pour ce qui est des coordonnées personnelles d'un membre du syndicat
Ces informations sont personnelles et demeurent confidentielles, sauf exception selon le contexte. »*

Qu'est-ce qu'un renseignement personnel

- Quelques exemples concrets :
 - Dossiers médicaux;
 - Expertise médicale;
 - Renseignement personnel d'ordre financier comme le NAS;
 - Compte REER;
 - Adresse personnelle;
 - Numéro de cellulaire;
 - Courriel personnel;
 - L'obligation de verser une pension alimentaire.

1. La modification à la LPRPSP

- Introduction en septembre 2021 de la Loi modernisant des dispositions législatives en matière de protection des renseignements personnels:
 - Modifications de lois en vigueur;
 - Modifications de manière à lier les syndicats;
 - Définition et déclaration des incidents à la confidentialité;
 - Obligations de destruction des renseignements personnels;

2. Impacts sur les obligations relatives aux syndicats

Quelques exemples d'impacts sur les obligations des syndicats:

- Désignation d'un responsable d'application des nouvelles obligations de gestion documentaire;
- Modalités de collecte de données;
- Modalités d'utilisation des renseignements personnels;
- Encadrement de la communication des renseignements personnels;
- Détermination des paramètres de conservation et de destruction des dossiers

3. Les écueils possibles

- Droit des membres de contester :
 - la conservation au-delà de l'utilité ou l'absence de destruction;
 - La communication excessive ou non diligente;
 - Le droit d'accès excessif;
 - La non-inscription au registre d'incidents;
- Sanctions pécuniaires relativement importantes;

4. Suite du dossier

- Formation par la FNCC-CSN;



Samuel Trépanier
Conseiller syndical FNCC-CSN

Appui à l'arbitrage, volet
jurisprudence et interprétation



Julien Boucher
Conseiller syndical FNCC-CSN

Appui à l'arbitrage, volet
mesures administratives et
disciplinaire